



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 1 9 / 0 6 / 2 0 2 4

Dossier complet le : 1 9 / 0 6 / 2 0 2 4

N° d'enregistrement : 2024-8062

1 Intitulé du projet

Projet de construction d'un lotissement de 5 6 ha en 2 phases sur la commune d'Auchy-les-Mines (62)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

NEXITY FONCIER CONSEIL

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

7 3 2 0 1 4 9 6 4 0 0 9 5 9

SNC

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Prénom(s)

RIGOT

ARNAUD

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, ICQA, etc.)
39 Travaux, constructions et opérations d'aménagement	b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha, ou dont la surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou l'emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du même code est supérieure ou égale à 10 000 m ²

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'aménagement et la viabilisation d'une opération d'habitat de 80 lots et de 3 macrolots d'un total de 25 logements en deux phases (47 + 33 lots et 2 + 1 macrolots) sur un terrain d'environ 5,6 ha situé rue Ignace Humblot au centre de la commune d'Auchy-les-Mines, à proximité du centre bourg.
L'opération consiste en la réalisation de travaux V.R.D sur l'ensemble du lotissement. Ils comprennent notamment la réalisation des réseaux divers (basse tension, France-Télécom, adduction d'eau potable, assainissement EP et EU, etc.), des travaux de voirie.
Le projet prévoit la démolition d'un ancien bâtiment de commerce et de son parking attenant.

4.2 Objectifs du projet

La commune d'Auchy-les-Mines souhaite agrandir son offre de propriété afin de redynamiser la commune. Pour se faire, le projet prévoit l'aménagement de 5,6 ha afin d'y construire un lotissement en 2 phases.
Vocation à habitation mixte.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

L'opération consiste en la réalisation de travaux V.R.D sur l'ensemble du lotissement. Ils comprennent notamment la réalisation des réseaux divers (basse tension, France-Télécom, adduction d'eau potable, assainissement EP et EU, etc.), des travaux de voirie.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet prévoit 80 lots libres de constructeurs et 3 macrolots (25 logements).

La création d'une nouvelle voie d'accès depuis la rue Ignace Humblot vers la rue Florent Evrad (et la résidence des Lilas). La voirie permettra aux usagers et aux véhicules de services de circuler en toute sécurité.

L'aménagement des accès et la desserte en réseaux (branchements, coffrets) des lots sont à la charge des acquéreurs des lots.

L'aménagement comprendra un traitement minéral de qualité dans l'emprise de la voie de circulation et des espaces publics, le tout comme repris en détail dans le programme des travaux des 2 permis d'aménager (PA08). Afin de desservir les lots, différents profils de voirie seront créés. Une voirie en double sens de circulation, d'une largeur de 5.00 m sera aménagée.

L'espace de voirie a été dimensionné pour un trafic léger, les véhicules véhicules de ramassage des ordures, les véhicules de secours et les véhicules de sécurité contre les incendies.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à Permis d'aménager et Permis de construire.

La phase 1 a déjà fait l'objet d'un dossier Déclaration Loi sur l'Eau.

La phase 2 sera soumise ultérieurement à un dossier Déclaration Loi sur l'Eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface totale de terrain	5,6 ha
Surface totale de l'aménagement	5,6 ha
Nombre de places de stationnement	80 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie rue Ignace Humblot

Lieu-dit : _____

Localité Auchy-les-Mines

Code postal : 6 2 1 3 8 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques⁽¹⁾

Long : _____ ° _____ ' _____ " Lat : _____ ° _____ ' _____ "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 8° a), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat : _____ ° _____ ' _____ "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan Local d'Urbanisme d'Auchy-les-Mines : zonage 1 AUa(n) pour la phase 1 et UC pour la phase 2.

① Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

⁽¹⁾ Pour l'océan-mer, voir notice explicative

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Laquelle/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF la plus proche est localisée à 3 km du projet.
En zone de montagne ?	☐	☒	Le projet est localisé dans le département du Pas-de-Calais.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le projet est localisé le long d'une voie bruyante de catégorie 4.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Une étude de détermination et de délimitation de zone humide a été réalisée en 2021. L'étude conclue en l'absence d'une zone humide sur la totalité du projet
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	La zone N2000 la plus proche est localisée à 18 km du projet
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet induit une hausse de la consommation d'eau potable sur le projet pour des usages domestiques.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Déconstruction d'un bâtiment. Les déchets seront gérés par des entreprises spécialisées
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet sera relié au réseau existant.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet s'implante en dehors de tout site d'intérêt pour la biodiversité (ZNIEFF, ZICO NATURA 2000, APB, etc.). Une étude écologique a été menée sur le site d'étude. Aucune espace d'intérêt patrimonial majeur n'exploite la zone d'étude. Le projet n'aura que des impacts faibles à négligeables sur la biodiversité assez communes des espaces agricoles cultivés.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Aucun corridor écologique ne relie le site projet aux zonages N2000 du secteur. Aucun impact n'est attendu.
	Engendra-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet induit la consommation de 4,4 ha de cultures.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le territoire de la commune est concerné par le PAPI Lys pour l'aléa inondation. La commune d'Auchy-les-Mines est concernée par le TRI Béthune-Armentières. Site d'étude concerné par un risque d'inondation par débordement de nappe (fiabilité moyenne). Le périmètre d'étude se trouve dans une zone d'aléa fort face à l'aléa retrait et gonflement des sols argileux.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet induira un impact sur la circulation locale de la commune. L'aménagement du lotissement (80 lots et 3 macrolots) induit une hausse minimum de 210 véhicules sur les axes routiers par jour (2 véhicules par logement, 2 allers-retours par véhicules). Des déplacements d'engins lors de la phase de travaux seront sources de trafic de mais façon temporaire.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Aucune nuisance particulière n'est envisagée au sein du projet. Seule l'utilisation de véhicules motorisés engendrera un bruit notable.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Le bruit sera potentiellement engendré lors de la phase de travaux par les engins et les personnes en charge des opérations.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Lors de la phase chantier, il est possible que les engins engendrent quelques vibrations. Cependant, ces vibrations ne sont que temporaires car à terme, le projet n'en produira pas.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	L'éclairage du lotissement induira des émissions lumineuses.
Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet est concerné par l'éclairage communal.	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Le projet ne prévoit pas la construction d'activités génératrices de pollution de l'air à l'exception du trafic routier supplémentaire qu'il entraîne.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Aucune production de déchets dangereux n'est à prévoir par le projet. L'exploitation du projet générera de la production de déchets divers qui seront pris en charge par les filières adéquates : - production de déchets ménagers non dangereux, - production de déchets verts liés à l'entretien des espaces verts du site.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet induit une perte de surface agricole de 4,4 ha.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Après consultations des bases de données, aucun projet n'est susceptible d'engendrer des effets cumulatifs avec ce projet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet est localisé sur la commune d'Auchy-les-Mines dans le département du Pas-de-Calais. Ce département n'est pas frontalier

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

- Réutilisation des terres lors des opérations de décapage des terrains;
- Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant ou susceptible d'impacter négativement le milieu
- Éviter les mouvements de terres et les passages répétés et inconsidérés des engins de travaux;
- Création d'espaces verts : plantation d'espèces végétales locales;
- Adaptation de la période des travaux sur l'année : automne;
- Adaptation des périodes d'entretien sur l'année des espaces enherbés non tondus et des haies/arbres;
- Dispositif de limitation des nuisances envers la faune;
- Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (actions préventives et curatives)

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi

Au regard des impacts identifiés au travers du formulaire, de la nature du projet et de sa localisation il ne semble pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale d'étude d'impact.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R. 122-2-1 du code de l'environnement (clause file), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/54 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a) - 9° a) 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22° - 32°, 33°, 34°, 35° - 36°, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de trace ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a) - 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32° - 33°, 34° - 35° - 36° - 37° - 38° - 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement, plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

⑦ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	
1	Annexe 8 Notice explicative ☒
2	Annexe 9 Diagnostic écologique ☒
3	☒
4	☒
5	☒

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

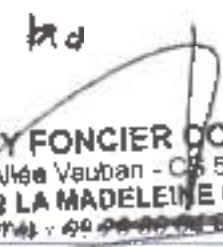
Nom RIGOT

Prénom ARNAUD

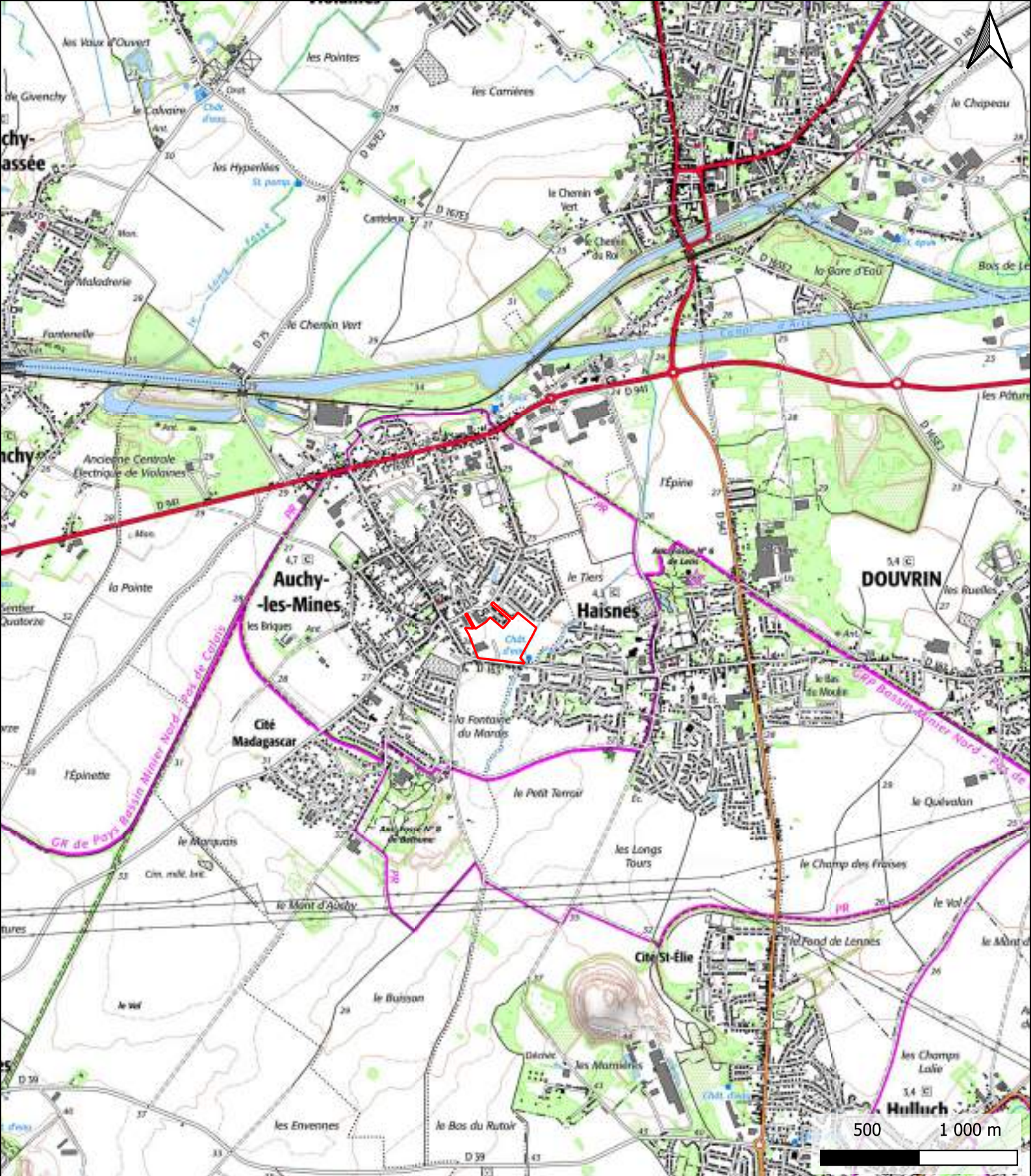
Qualité du signataire Directeur d'Agence

À La Madeleine

Fait le 18 / 06 / 2024


NEXITY FONCIER CONSEIL
28, Allée Vauban - CS 50068
59562 LA MADELEINE Cedex
tél : 09 99 99 99 99

Signature du (des) demandeur(s)



Localisation du projet (1 : 25 000)

Légende

Site d'étude

Annexe 4. Localisation des photographies prises sur site - 10/2022



Source(s) des données : IGN ; URBYCOM
Fond : IGN SCAN 25
Réalisation : ©URBYCOM - 6/2024
Échelle : 1/2000 (pour une impression en format A4)



URBYCOM

Maitre d'ouvrage

nexity

NEXITY
25 Allée Vauban
59110 La Madeleine

Affaire/Objet

DEPARTEMENT DU
PAS-DE-CALAIS
COMMUNE
D'AUCHY-LES-MINES

CREATION D'UN LOTISSEMENT

Plan et informations

Diag

Esq.

APS

APD

PRO

DCE

DET

P.A

Maitre d'oeuvre

urb'com

SAS URB'COM - Aménagement et
Urbanisme
85 Espace Neptune - Rue de la Calypso
62 150 Hérisin-Beaumont
Tél : 03.62.07.80.00
Tél : 03.62.07.80.01
Email : contact@urb'com.fr

semotec

SEMOTEC
Cabinet d'études et de maîtrise
d'oeuvre technique
21 rue Thiers
62803 LIEVIN CEDEX
Tél : 03.21.45.49.49
Fax : 03.21.45.49.45

Légende

--- Limite du permis d'aménager
(surface cadastrale : 33 208 m²)

Emprise de l'espace public

Voie en enrobé

Stationnements en enrobé

Trottoir en enrobé

Accès en enrobé

Espaces verts et noue

Légende d'appui à l'instruction du permis

--- Limite des lots de construction

NB : les limites d'emprise des lots sont indiquées à titre indicatif

Emprise des lots de construction

--- Limite des pavés de constructibilité des constructions principales

Emprise des pavés de constructibilité des constructions principales

NB : les limites des pavés de constructibilité sont indiquées à titre indicatif

Principe d'accès aux lots

NB : position à titre indicatif

A

Recul de façade de 5,00m

B

Recul selon règle du PLU
(H=2L et 3,00m minimum)

Maitre d'ouvrage

NEXITY
25 Allée Vauban
59110 La Madeleine

Affaire/Objet

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
COMMUNE D'AUCHY-LES-MINES

CREATION D'UN LOTISSEMENT

Plan et informations

DiagEsqAPS

APDPRODCE

DET

P.A

PA04 - Plan masse

Ech : 500e

2022 05 / Création du plan masse
2022 07 / Modification du plan masse
2022 08 / Réalisation du permis d'aménager
2022 12 / Dépôt du permis d'aménager PHASE 1
2024 05 / Dépôt du permis d'aménager PHASE 2

urbx.com

SAS UrbxCom - Aménagement et Urbanisme
85 Esplan Neptune - Rue de la Calypso
62 110 Nœux-Moruaumont
Tél : 03.62.07.80.00
Fax : 03.62.07.80.01
Mail : contact@urbxcom.fr

semotec

SEMOTEC
Cabinet d'études et de maîtrise d'œuvre technique
21 rue Thiers
62801 LIEVIN CEDEX
Tél : 03.21.45.49.49
Fax : 03.21.45.49.45

Légende

Limite du permis d'aménager
(surface cadastrale : 22 757 m²)

Emprise de l'espace public

Voirie en enrobé

Stationnements en enrobé

Trottoir en enrobé

Accès en enrobé

Espaces verts et noue

Légende d'appui à l'instruction du permis

Limite des lots de construction

NB : les limites d'emprise des lots sont indiquées à titre indicatif

Emprise des lots de construction

Limite des pavés de constructibilité des constructions principales

Emprise des pavés de constructibilité des constructions principales

NB : les limites des pavés de constructibilité sont indiquées à titre indicatif

Principe d'accès aux lots
NB : position à titre indicatif

Recul de façade de 5,00m

Recul selon règle du PLU
(H=2L et 3,00m minimum)



Occupation des sols

Légende

 Site d'étude

Bâtiments

 Annexe

 Commercial et services

 Religieux

 Terrains de sport

+ Cimetière

Occupation des sols (CarHab)

 E2 - Prairies mésiques

 I1 - Cultures et jardins maraîchers

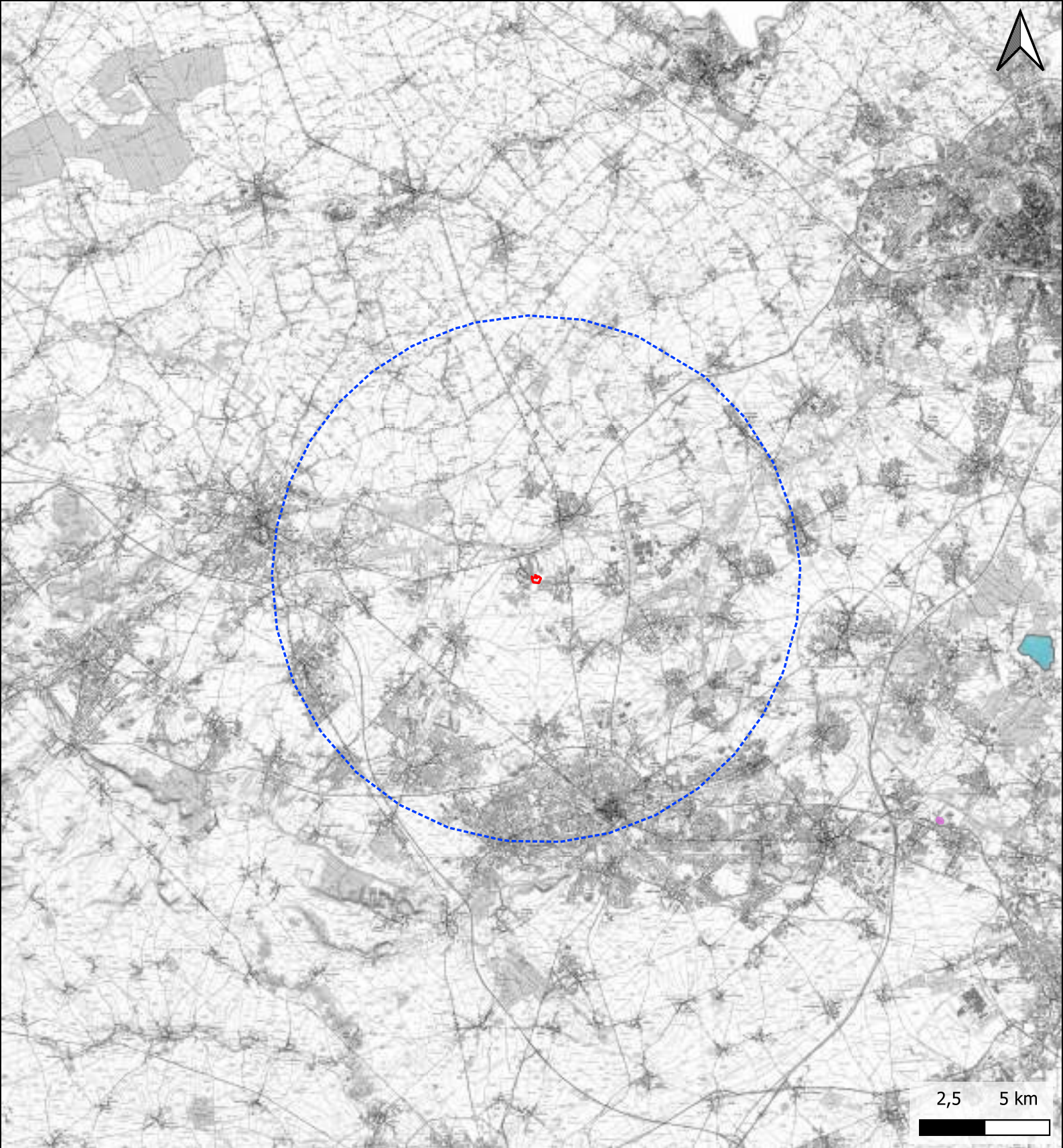
 Zones bâties

Végétations (BDTOPO)

 Bois

 Haie

 Haies



Localisation des zones NATURA 2000

Légende

-  Site d'étude
-  Aire d'étude éloignée (10 km)

Zones NATURA 2000

Zones Spéciales de Conservation (ZSC)

-  FR3100504 - Pelouses métallicoles de la plaine de la Scarpe

Zones de Protection Spéciales (ZPS)

-  FR3112002 - Les "Cinq Tailles"